



Puis je refuser une vente de maison à une SCI ?

Par **Missratatine**, le 10/05/2014 à 22:16

Bonjour

j'ai accepté une offre pour la vente de mon bien à un particulier. Ce particulier veut maintenant acheter sous couvert de sa SCI, lorsque j'ai accepté l'offre il n'était pas question d'une SCI je vendais à un particulier pour qu'il en fasse sa maison car soi disant "sa femme l'adorait".

Cet acheteur me met sous le fait accompli et l'agence me dit que je dois lui vendre car il en donne le prix que je demande.

je suis en zone N cet acheteur veut y mettre des gens du voyage alors qu'il est formellement interdit d'y mettre des caravanes. l'agence me dit qu'il a le droit de fraire ce qu'il veut une fois qu'il aura acheté ma maison.

ma question : Puisque j'ai accepté une offre pour un particulier et que maintenant il veut que je signe le compromis pour vendre à une SCI ai-je le droit de refuser la vente ? je m'estime trompée car à la base il n'a jamais été question d'une vente à une SCI surtout pas pour y abattre les arbres protégé par la zone N.

cet acheteur veut me trainer au tribunal car d'après lui je suis obligé de lui vendre et l'agence me dit que oui je dois lui vendre ?

Que dois-je faire car déjà qu'au début il voulait que je lui vende la maison sans passer par l'agence ensuite il voulait diviser le bien en deux et là il veut que je vend à sa SCI !

Comment faire pour me débarrasser de cet acheteur qui en plus de me raconter n'importe quoi, devient menaçant.

merci de votre réponse

Missratatine

Par **janus2fr**, le 11/05/2014 à 11:54

Bonjour,

Si l'offre a été faite en dessous du prix du mandat, elle n'est valable que pour les termes qui y

sont portés. Donc si l'offre a été faite au nom de Monsieur X, vous ne vous êtes engagé qu'à vendre à Monsieur X et à personne d'autre.

En revanche, si l'offre a été faite au prix du mandat, il y a accord sur la chose et le prix et vous ne pouvez pas refuser de vendre quelque soit l'acheteur proposé par l'agence.